

PLAISANCE, PÊCHE DE LOISIR ET LOISIRS NAUTIQUES

La filière nautique dans l'interrégion (ports de plaisance, constructeurs, motoristes, équipementiers, loueurs maritimes et fluviaux, négoce et maintenance, importateurs, sports de glisse et de pleine nature, prestataires de services divers) couvrirait environ 30 % du chiffre d'affaires et de l'effectif national en 2017, soit environ 1 400 M€ pour un effectif proche de 12 000 emplois.

Source : Fédération des industries nautiques 2016-2017

Le campus des métiers et qualifications « nautisme » a été labellisé courant 2018. Une dizaine d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur intègre ce campus dont l'établissement support est le lycée professionnel Éric Tabarly aux Sables d'Olonne. Il comprend la fabrication, la maintenance, les sports et les loisirs liés au nautisme.

Les chiffres de l'industrie nautique sont globalement favorables, même si le marché reste fragile. À l'exception du groupe Bénéteau, le secteur est surtout constitué de PME/TPE. La filière repose notamment sur des produits à haute valeur ajoutée.

À l'instar de nombreuses entreprises de la navale, la filière nautique s'est tournée vers l'international et réalise une bonne partie de son chiffre d'affaires à l'exportation, essentiellement vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Ainsi le groupe Bénéteau exporte 88 % de sa production. La filière se heurte également à des difficultés de recrutement de personnel compétent.

En France, le nombre de permis reste élevé, mais le profil du plaisancier change. De nouveaux modes de consommation apparaissent et les attentes évoluent face au coût d'achat et d'entretien des navires, à la prise de conscience environnementale, à la difficulté pour obtenir une place de port, etc.

« La copropriété prend une place croissante dans les stratégies de développement du marché du nautisme en France et dans les nouvelles pratiques des plaisanciers qui privilégient l'usage à la propriété ».

Source : MTES/DGITM/DAM/MNPLN

Un
secteur
d'activité en
mutation

La Fédération des industries nautiques souligne elle aussi « l'évolution du profil du plaisancier, de nouveaux modes de consommation, un changement des attentes ». Elle précise que le nouveau client de l'industrie nautique « serait d'abord un consommateur [...] ayant déjà goûté à l'économie collaborative [...]. L'important serait désormais de pouvoir utiliser un produit, plus que de le posséder. » Cela explique le développement de la location entre particuliers, la co-navigation et la copropriété. L'adaptation des professionnels à cette nouvelle tendance permettra de dynamiser l'ensemble de la filière. Les constructeurs et les concessionnaires des ports de plaisance se préparent à accompagner les nouvelles attentes des plaisanciers. Les développements à venir, quels qu'ils soient doivent être durables.

Dans l'interrégion, comme globalement pour le marché français, deux tendances se détachent également :

- ⊙ la part des navires à moteur grignote celle des voiliers,
- ⊙ les premières immatriculations sont stables alors que les mutations de propriété fléchissent.



© Pixabay

Une hausse de 13 % des navires de plaisance en 10 ans

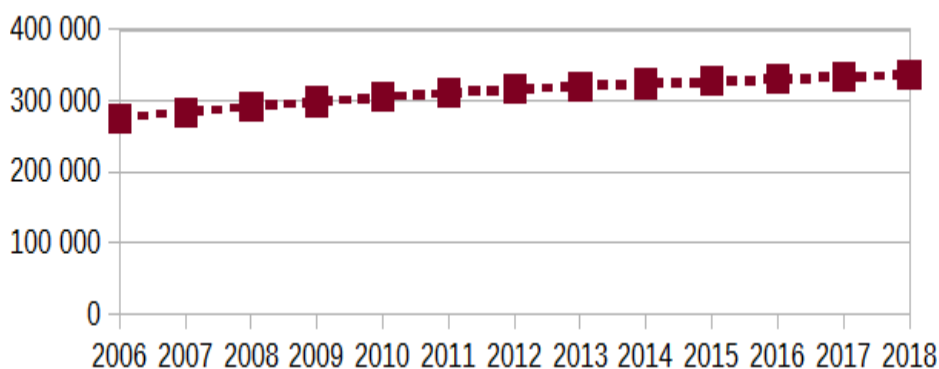
Nombre total de navires immatriculés dans l'interrégion depuis 2010								
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
305 093	311 297	316 760	320 691	324 260	327 215	330 408	333 708	336 926

92 053 navires sont des voiliers et 217 148 sont des navires à moteur.

80 % des navires de plaisance mesurent moins de 7 mètres.

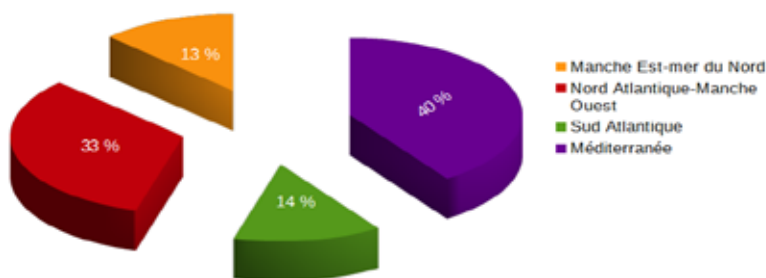
67 % de ces navires sont immatriculés en Bretagne.

Source : DGITM/DAM/SDSI



Source : DGITM/DAM/SDSI

Part des immatriculations en Métropole

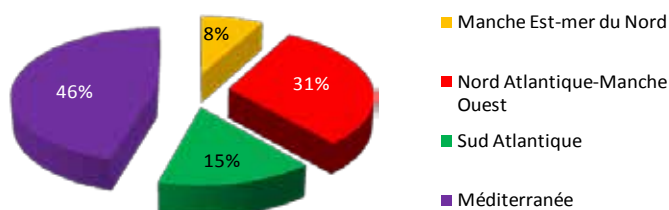


Sur les 10 dernières années, la part des immatriculations de l'interrégion a augmenté plus vite que celle de l'ensemble de la métropole : 15,4 % de hausse par rapport à 2008, contre 12,7 %.

Les nouvelles immatriculations en 2018

Globalement, par rapport à 2017, le nombre de nouvelles immatriculations est stable dans l'interrégion (+1 %) alors qu'elle baisse de 2,5 % sur l'ensemble de la Métropole.

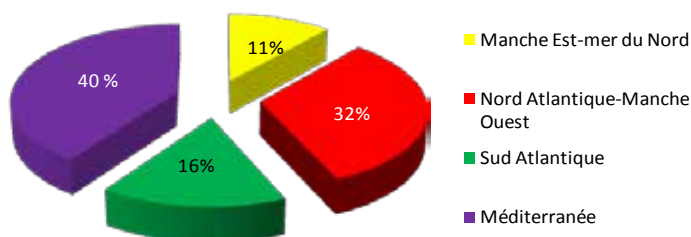
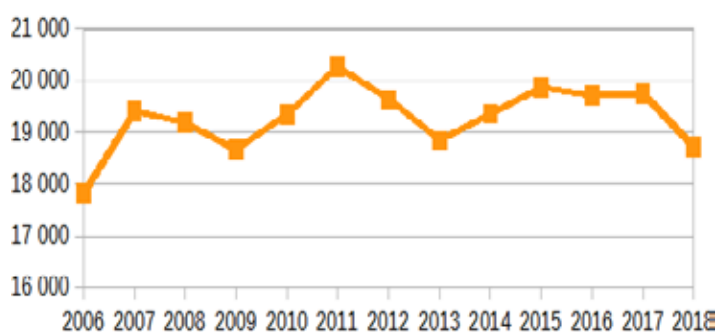
Néanmoins la situation diffère selon la région : la Bretagne connaît une hausse des nouvelles immatriculations de 2,7 % alors que leur nombre chute dans les Pays de la Loire de 4,4 %.



Un marché de l'occasion qui fléchit

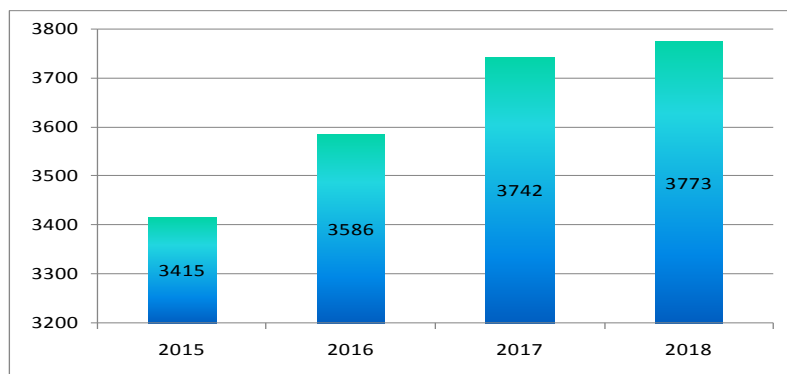
Comme pour l'ensemble de la Métropole, le nombre des mutations de propriété baisse légèrement : -2,7 %. La baisse est plus sensible en Bretagne (-3 % contre -2 % dans les Pays de la Loire).

19 219 mutations de propriété ont été enregistrées en 2018 sur la façade NAMO.



La multi-propriété

Multi-propriété : + 9 % en 3 ans



Des zones qui restent attractives pour la navigation de plaisance

Globalement, l'engouement pour les activités de nautisme reste très présent. Néanmoins, le nombre de permis délivrés marque le pas depuis 2017 après une progression régulière depuis 2013.

12 978 permis mer ont été délivrés après examen dans l'interrégion en 2018 (8 % de moins qu'en 2017). Les permis côtiers sont majoritaires (plus de 95 % des permis) par rapport à l'extension hauturière.

165 établissements de formation préparant aux permis mer étaient agréés en 2017 dans les six départements littoraux de la façade maritime Nord Atlantique-Manche Ouest.

Les infrastructures portuaires et les services

73 ports de plaisance principaux en eaux profondes (places sur ponton ou à quai), pour près de 38 000 places peuvent être répertoriés dans l'interrégion. La Bretagne compte plus de 26 500 postes sur ponton ou à quai à flot.

Face à la pénurie de places à flot, tous les départements disposent depuis quelques années de places de port à sec pour les navires à moteur. Elles peuvent être intégrées dans les zones portuaires classiques, être un service d'entreprises de vente, entretien et réparation existantes ou dépendre de nouvelles entreprises créées spécifiquement pour cette activité. C'est le cas à Saint-Malo (200 places), à Paimpol (158 places), à Concarneau (plus de 600 places en intégrant Port La Forêt, Bénodet et Loctudy où l'entreprise en place a étendu son activité), Lorient (280 navires), le long de l'estuaire de la Loire (650

places), la Tranche-sur-mer (72 places).

À noter : l'appel à projet lancé en 2018 par le conseil régional des Pays de la Loire visant « la modernisation et/ou de nouvelles implantations de ports à sec sur son territoire, pour inciter au développement d'un nouveau modèle portuaire, innovant, adapté aux nouveaux usages de la plaisance, plus respectueux de l'environnement et en cohérence avec l'offre portuaire régionale. »

Les ports de plaisance ont un impact important sur l'emploi local. Selon Bretagne info nautisme, 100 places de port équivalent à huit emplois à terre, alors que chaque nuitée génère en moyenne 150 euros de chiffre d'affaires en dehors de l'activité portuaire proprement dite.

65 ports de l'interrégion appartenaient en 2018 au réseau Passeport escales qui comptait 123 ports. Ce système permet au plaisancier qui part en croisière de signaler son départ de son port d'attache offrant ainsi une place disponible. En retour, il dispose d'escales gratuites dans les autres ports du réseau.

Source : Passeportescapes.com 11/2018



Le réseau nantais NINA (Nautisme innovation numérique Atlantique) regroupe des entreprises du numérique et/ou innovantes du nautisme. Elle aide la création de start-up et veut faciliter la transition numérique de la filière.

Les manifestations nautiques

De nombreuses manifestations locales, nationales ou internationales réunissant voiliers, vieux gréements ou pratiquants de loisirs nautiques sont organisées tous les ans le long du littoral.

Entre 1 000 et 1 100 manifestations nautiques sont recensées annuellement dans l'interrégion. Si le Vendée Globe

et la Transquadra n'ont pas eu lieu en 2018, l'interrégion a accueilli la Route du rhum, la Solitaire du Figaro, la 40^{ème} édition du SPI Ouest France, le rassemblement annuel Temps fête à Douarnenez, la Transat AG2R, le Golden Globe race, le championnat de France de Longecôte aux Sables d'Olonne

ou encore le championnat du monde de planche à voile à Penmarc'h dans le Finistère.



La pêche de loisir

La pêche de loisir est une activité populaire très pratiquée dans l'interrégion, que ce soit la pêche embarquée, à partir du rivage, en plongée ou la pêche à pied de coquillages.

Dans un souci de protection de la ressource, les captures de bar font l'objet de mesures restrictives depuis 2016.

La pêche de loisir du thon rouge et la pêche à l'aide d'un filet fixe sont soumises à autorisation administrative préalable.

La DIRM NAMO délivre les autorisations de pêche de loisir du thon rouge pour tout navire français pêchant au large de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest. 1 978 demandes ont été traitées en 2018. Parmi ces demandes, on comptabilise

1 287 demandes au titre des fédérations et 691 demandes hors fédérations.

Source : DIRM NAMO

Quelque 600 autorisations de pratiquer la pêche au filet fixe* dans la zone de balancement des marées* sont délivrées annuellement par les directions départementales des territoires et de la mer/délégations à la mer et au littoral.

Source : DDTM/DML

Les loisirs nautiques

De nombreux clubs et écoles de loisirs nautiques jalonnent le littoral, proposant une offre très diversifiée d'activités. La majorité des établissements a un statut associatif. L'animation repose sur une main-d'œuvre plutôt jeune.

L'école de voile Les Glénans, première école de voile d'Eu-

rope née en 1947, accueille plus de 15 000 stagiaires par an. L'École nationale de voile et des sports nautiques à Quiberon, établissement public du ministère en charge des sports, a été créée en 1970.

Le littoral attire de nombreux amateurs de sports nautiques. Les fédérations⁽¹⁾ recensent

dans les départements littoraux de l'interrégion de nombreuses structures qui proposent une activité de loisirs nautiques en mer.

Les clubs constatent l'attraction des jeunes pour la pluriactivité sportive.

Les structures des départements côtiers susceptibles de proposer des activités en mer, labellisées ou affiliées à une fédération, peuvent être estimées à plus de 700 :

- 103 clubs ou écoles de plongée en apnée,
- 45 clubs ou écoles de pêche sous-marine,
- 258 structures proposant de la voile, dont 101 labellisées « École française de voile »,
- 40 clubs de char à voile,
- 95 structures proposant du canoë-kayak,
- 53 clubs d'aviron,
- 52 clubs de surf et 31 structures affiliées à l'École française de surf,
- 51 clubs de kite-surf et cerf volant.



©DIRM NAMO

(1) Comités régionaux d'études et de sports sous-marins, Fédération française de char à voile, Fédération française de canoë-kayak, Fédération française d'aviron, Fédération française de vol libre, Fédération française de surf, École française de surf, Fédération française de voile, Fédération française motonautique. Certaines structures peuvent être situées hors littoral, avec une activité occasionnelle en mer.